

Acte à classer

153

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-19T11-17-43.00 (MI242034764)**Identifiant unique de l'acte :** 027-200065787-20221212-153-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** 153_2022_decision_modificative_3 - Budget Assainissement**Date de décision :** 12/12/2022**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires**Acte :** [pesallpjobDM03BP82_822022023...](#) **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[153_2022_decision_mo...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération[Budget](#)[Assainissement.PDF](#)[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/22 à 11:17

Par [LANGRENE Delphine](#)

Transmis

Date 19/12/22 à 11:17

Par [LANGRENE Delphine](#)

Accusé de réception

Date 19/12/22 à 11:22

Publié le 19/12/2022

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	6
Absents	18
Total des votes	44

7. Finances locales
7. 1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

PROCURATIONS : M. CANTELOUP à M. DARMOIS, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLAS

N° 153-2022 Décision Modificative n°3 – Budget Assainissement

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses comprenant :

En dépenses :

- *Nature 6541 (créances admises en non-valeur)*, correspondant aux admissions non-valeur transmises par le trésorier, pour la somme de 20 978.25 euros.
- *Nature 6817 (pour dépréciation des actifs circulants)* pour la somme de 6 536.09 euros, correspondant à l'obligation pour les collectivités de constater une provision pour courir le risque de dépréciation de créances.
- *Nature 618 (divers)*, réduction de la ligne permettant l'équilibre de la présente décision modificative, pour la somme de -27 514.34 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Montant
D	F	SF		618	011	FINANCE S	- 27 514,34 €
D	F	SF		6541	65	NONVAL	20 978,25 €
D	F	SF		6817	68	FINANCE S	6 536,09 €
						TOTAL	- €

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-153-BF
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

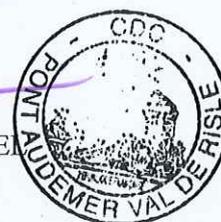
- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus en section de fonctionnement.

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL



Publié le 19/12/2022

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-153-BF
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022